



mairie.feugeres@wanadoo.fr



mairie.feugeres@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la

Séance du 14 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 9 avril 2025
Date d'affichage : 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de FEUGERES, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie sous la présidence de Monsieur Nicolas JEANSON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENTS

M. JEANSON Nicolas, Maire ;
Mme LELIEVRE Rose-Marie, Mr GIRRES Emmanuel, adjoints
MM Ludovic GIARD, Abel YON, Jean-Yves MAHAUT, Mmes Charlène TOULORGE BELLEE, Christine COMPERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

Denis BOCQUET

ABSENTES REPRESENTEES :

Mme DAUVERS Vanessa donne pouvoir à Mme TOULORGE BELLEE Charlène
Mme LECLERC Élodie donne pouvoir à Mr JEANSON Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Charlène TOULORGE

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025,
- ✓ Rénovation de l'éclairage public par le SDEM,
- ✓ Modification des statuts du SDEM,
- ✓ Convention entre le SDeau50 et la commune,
- ✓ Proposition d'adhésion au COS NORMAND,
- ✓ Remboursement de frais postaux,
- ✓ Communications et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rénovation de l'éclairage public par le SDEM

L'éclairage public était prévu dans le CRTE pour 2025. Le SDEM a envoyé une étude de travaux, qui pour eux, sont urgents. Ils ont relevé 12 lampadaires sur lesquels il y aurait des choses à faire, 7 urgents et 5 un peu moins urgents. Ils nous disent qu'en le faisant assez rapidement, cela éviterait des pannes.

Ils ont fait 2 devis :

- 1^{er} devis : Coût total de 17 600€ HT avec participation de la commune de 11 553,50€.
 - Rénovation énergétique de 7 luminaires : 10 300€ HT avec un financement SDEM de 3 090€ et donc un reste à charge pour la commune de 7 210€ (70%).
 - Rénovation de 5 luminaires équipés d'une source ballon fluorescent pour un coût de 7 300€ HT dont 1 095€ de financement fonds vert (15%) et 1 851,50€ de financement du SDEM (30% du reste à charge) et donc un reste à charge de 4 343,50€ pour la commune.
- 2^{ème} devis : 2 mâts et 2 prises guirlandes pour un coût de 4 300€ avec un financement de 1 290€ du SDEM donc un reste à charge de la commune de 3 010€.

Le coût total de ces 2 devis s'élève à 14 563,50€ pour la commune. Il faudrait voir avec eux l'état d'urgence afin de voir si ça peut attendre l'année prochaine pour le budgétiser plutôt pour 2026. On en reparlera à la prochaine réunion de conseil.

Approbation de la modification des statuts du SDEM

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM50).

Convention entre le SDeau50 et la commune

Le SDeau50 de la manche propose une convention avec la commune de Feugères pour la réalisation de la facturation de l'assainissement collectif de la commune puisque jusqu'ici la commune était responsable des factures.

Cette convention entre le SDeau50 et la commune s'élève à 108€.

Le conseil municipal, DECIDE d'attendre une prochaine réunion pour prendre la délibération afin d'être sûr que les habitants ne payeront pas de TVA comme ça l'est actuellement. De plus, il faudra revoir pour refaire une délibération afin de revoir la part fixe quand il y a un changement de locataire dans l'année. Il faudrait aussi refaire une délibération globale pour les tarifs de l'assainissement.

Adhésion au COS NORMAND pour le personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 70-71) concernant l'action sociale des agents territoriaux. Cette action présente des actions de mises en œuvre pour les événements familiaux, les enfants, les retraités, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'adhérer au Comité des Œuvres Sociales Normands (COS Normand) pour la totalité du personnel de la collectivité. La première cotisation, calculée au taux en vigueur défini par l'assemblée générale sera versée pour l'année 2025, le point de départ de l'adhésion étant fixé au 1^{er} juillet 2025.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Remboursement de frais postaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la poste n'a pas pu prendre en charge ce montant avec la carte allouée à cet effet,
Considérant que Monsieur le Maire a payé des frais postaux pour un montant de 42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser Monsieur le Maire de 42€ des frais postaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Étude du SDEM pour la salle : il faudrait faire un groupe de travail avec la commission travaux pour établir un devis type pour les travaux, réunion le mercredi 30 avril à 19h. Envoyer l'AUDIT à chacun avant le groupe de travail afin d'en prendre connaissance.
- Les professeures de l'école veulent des bacs à fleurs : acheter des traverses en chêne.
- Randonnée pédestre le 18 juillet à Feugères.

- Devis de COLAS : en réunion de chantier ce jour, il proposait d'enlever des arbres pour baisser l'enveloppe. Ceci permettrait de faire de l'enrobé le long du tennis et sur le chemin d'accès à l'espace (2 100€ de remplacement du bicouche, 4 180€ pour bitumer l'accès principal et 96€ de dépose de caniveaux donc un total de 6 376€ HT). Ces travaux sont hors marché de l'espace intergénérationnel puisque c'est de l'entretien des routes. Par contre, il proposait quand même de mettre un arbre dans le fond afin que ça fasse moins vide. On accepte donc le devis d'enrobé de l'entreprise COLAS.
- Revoir si le terrain de pétanque est accessible ou non en juillet pour le tournoi communal car pas trop conseillé que ce soit pratiqué avant l'automne.
- Revoir pour remettre le terrain de tennis en état.
- Nous avons eu 26 705€ de dotation forfaitaire de l'état cette année donc 516€ en plus de l'année dernière.
- Devis de SOLMUR pour la peinture des locaux de l'espace intergénérationnel : 2 919,72€ TTC.
- Réunion du patrimoine : nouveau bureau formé.
- Mme DOUCHIN Carole de Gouville demande à venir vendre des produits de la mer le vendredi 25 avril. Nous acceptons qu'elle vienne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de Séance,
Charlène TOULORGE

Le Maire,
Nicolas JEANSON

DCM 2025-20 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM
DCM 2025-21 : ADHESION AU COS NORMAND POUR LE PERSONNEL COMMUNAL
DCM 2025-22 : REMBOURSEMENT DE FRAIS POSTAUX